

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 19 MARS 2018**

L'an deux mil dix huit, le lundi dix neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	M. François GALLANT
M. Bernard BARBEAU	Mme Maryse GUILHEM
M. Philippe BOUCHARD	M. Samuel HERCEK
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Laurent MONESMA
M. Jean-Paul CHERON	M. Serge REVOLTE
M. Patrice CLINQUART	Mme Isabelle ROUCHON
M. Jean-Jacques COMBAREL	Mme Anne-Marie ROUX
Mme Josette D'ALMEIDA	M. Didier SAINTOUT
M. Claude DESBATS	M. André SCHOELL
M. Christophe DUPRAT	Mme Denise TARDIEU
M. Thierry ESCARRET	M. René VANDELEENE
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

M. Michel PATANCHON représenté par M. Christophe DUPRAT
Mme Isabelle GARROUSTE représentée par M. Patrice CLINQUART
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par M. Bernard BARBEAU
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Anne-Marie ROUX
M. Ludovic LACOMBE-CAZAL représenté par M. Didier SAINTOUT

Secrétaire de Séance : M. Patrick BALLANGER

Date de la convocation : lundi 12 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	5
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 19 MARS 2018

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2018	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Mise en place du Compte Epargne Temps	Mme Anne-Marie ROUX
	Finances	
2	Tarification du « Vide ta chambre ! » spécial jeunes (4-17 ans) du samedi 31 mars 2018	M. Samuel HERCEK
3	Tarification du mini-séjour au Puy-du-Fou du 17 au 19 avril 2018	M. Samuel HERCEK
4	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 9 au 13 avril 2018	M. Patrick BALLANGER
5	Tarification de la Session Sport (10-14 ans) du 16 au 18 avril 2018	M. Patrick BALLANGER
6	Vote des taux communaux - Impôts directs 2018	Monsieur le Maire
7	Vote du Budget annexe 2018 de l'Espace Villepreux	M. Serge REVOLTE
8	Vote du Budget communal 2018	M. Serge REVOLTE
9	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
10	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Patrick BALLANGER en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 29 janvier 2018 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

**1 – Mise en place du Compte Epargne Temps
(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 ;
Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
Considérant l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} mars 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne-temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Monsieur le Maire précise que le choix de la collectivité s'est porté sur la seule récupération de jours sans monétisation possible, c'est-à-dire sans compensation financière des jours épargnés.

Monsieur le Maire demande alors à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modalités d'application suivantes :

1. Définition et principe

Le Compte Epargne Temps (CET) permet à son titulaire d'accumuler des jours de congés non pris au titre de l'année en cours afin d'en reporter l'utilisation sur une autre année.

Ce dispositif a été mis en œuvre dès 2002 dans la Fonction Publique d'Etat, transposé en 2004 au sein de la Fonction Publique Territoriale puis assoupli par Décret en 2010.

L'ouverture d'un CET est de droit si l'agent en fait la demande expresse (sous réserves de remplir les conditions réglementaires).

Les bénéficiaires :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet ou non complet ayant accompli une année de service,
- Les agents contractuels à temps complet ou temps non complet employé de manière continue depuis au moins 1 an.

Les agents exclus :

- Les contractuels de droit public recrutés pour une durée inférieure à 1 an,
- Les contractuels de droit privé (CAE, contrat d'avenir, contrat d'apprentissage...).

Il est à noter que pendant leur stage, les fonctionnaires stagiaires ne peuvent ni ouvrir de CET, ni accumuler ou utiliser de jours antérieurement acquis.

2. Ouverture d'un CET

L'ouverture d'un CET :

- se fait par une demande expresse de l'agent ;
- n'a pas à être motivée, puisqu'il s'agit d'un droit pour l'agent ;
- peut être formulée à tout moment de l'année ;
- a un caractère individuel et exclusif : un agent ne peut pas ouvrir plusieurs comptes simultanément.

Il est possible d'ouvrir un CET au prorata du temps de travail effectué ;

L'ouverture du CET fixe la date permettant de déterminer l'année civile au titre de laquelle le CET peut commencer à être alimenté. L'année de référence pour la collectivité est l'année 2018.

3. Alimentation du CET

JOURS POUVANT ALIMENTER LE CET	JOURS NE POUVANT PAS ALIMENTER LE CET
<ul style="list-style-type: none">• Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20. Si le principe du report sur l'année suivante des congés annuels non pris est admis dans la collectivité, les agents ont désormais le choix entre la prise de ces congés jusqu'à la date limite (30 avril N+1) ou l'alimentation du CET ;• Les jours de fractionnement ;• Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.	<ul style="list-style-type: none">• Les congés annuels et jours de réduction du temps de travail acquis durant les périodes de stage ;• Les heures issues de la récupération d'horaires variables ;• Les jours de congés supplémentaires (Journées du Maire...).

Le CET ne peut excéder 60 jours au total sur l'ensemble de la carrière.

- le CET peut être alimenté par des jours de congés annuels à la condition que le nombre de jours de congés pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20.
- les jours de RTT peuvent être épargnés dans leur totalité.

Par analogie avec le régime des congés annuels, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an, ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

Procédure d'alimentation :

La demande d'alimentation du CET :

- doit être effectuée une fois par an ;
- peut être formulée à tout moment de l'année ;
- n'est affective qu'au 31 décembre de l'année en cours, au vu des soldes de jours de congés annuels et de jours de RTT effectivement non consommés sur l'année civile.

Par le biais d'une demande écrite via un formulaire, l'agent fait part de la nature et du nombre de jours qu'il souhaite épargner sur son CET.

Les jours qui ne sont pas pris dans l'année et qui ne sont pas inscrits sur le CET sont perdus, sans préjudice des possibilités exceptionnelles de report de jours de congés annuels sur l'année suivante, soit pour notre commune au 30/04/N+1.

Le compte ne pourra être abondé par des ½ journées ou des heures.

4. Utilisation des jours épargnés sur le CET

L'agent doit être informé annuellement de la situation de son CET.

L'utilisation du CET se fait de la façon suivante : l'intégralité des jours épargnés seront utilisés sous forme de congés payés. Par conséquent, les règles relatives aux prises de congés annuels s'appliquent et doivent être compatibles avec les nécessités de service.

De plus, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue :

- d'un congé maternité ;
- d'un congé d'adoption ;
- d'un congé de paternité ;
- d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale).

Dans ces cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés cumulés sur son CET.

5. Portabilité et conservation des droits

Le fonctionnaire conserve ses droits acquis au titre du CET en cas de :

- mutation ;
- détachement ;
- disponibilité ;
- congé parental ;
- mise à disposition.

6. Clôture du CET

Le CET doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour les fonctionnaires, ou à celle de la radiation des effectifs pour un agent non titulaire, avant d'être clôturé (aucun paiement ne sera effectué).

7. Décès de l'agent

En cas de décès d'un titulaire de CET, les jours épargnés donnent lieu à l'indemnisation de ses ayants droits.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la mise en place du Compte Epargne-Temps au sein de la collectivité, tel que défini selon les règles (d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture) exposées ci-dessus.

Madame Anne-Marie ROUX : ce projet a été présenté en comité technique et ce dernier a donné un avis unanime sur la mise en place du Compte Epargne Temps.

Monsieur le Maire : on s'aperçoit qu'un certain nombre d'agents ne prend pas l'intégralité de leurs congés pour diverses raisons. Donc, ça leur permet d'épargner, de partir plus tôt à la retraite en cumulant des jours, ou de réaliser un projet sans avoir à impacter les congés, je pense notamment à l'un de nos agents qui va faire le Rallye des gazelles en 2019.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**2 – Tarification de « Vide ta chambre ! » spécial jeunes (4-17 ans) du samedi 31 mars 2018
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le samedi 31 mars, les jeunes élus du CMJ organisent un vide greniers intitulé « Vide ta chambre ! » à but caritatif, réservé aux 4/17 ans, dans la salle RONSARD de 10h00 à 17h00 sans interruption avec buvette (sans alcool) et vente de sucreries sur place.

Les membres de la commission organisatrice de cette action sont :

PRÉNOM	NOM
Kim-Yann	CHHEM
Mathilde	DESAIVRES
Lorick	DE BRITO
Clara	MONEL
Camille	PAUL
Lucie	ROBIN
Maxime	SAUQUET

OBJECTIFS :

- Être acteur d'un projet de solidarité en direction de l'association « Les Clowns Stéthoscopes »
- Créer et organiser un événement « spécial Jeunes »
- Favoriser les échanges, les rencontres entre les jeunes

Pour information, l'association Les Clowns Stéthoscopes a été créée le 2 juillet 1999. Elle est membre de la Fédération Française des Associations de Clowns Hospitaliers. Elle intervient auprès des enfants et des personnes âgées hospitalisés.

FONCTIONNEMENT :

Les membres de cette commission du CMJ se sont répartis les rôles suivants :

- Accueil et placement des exposants de 8h30 à 10h00 ;
- Gestion de la buvette/sucrerie ;
- Animation sono (informations, annonces, musique d'ambiance en fond sonore).

La buvette fonctionnera à l'identique d'une buvette municipale :

Avant d'être servi, le consommateur devra acquérir auprès du régisseur suppléant (Yves HUEZ) le(s) ticket(s) correspondant à la valeur de l'achat souhaité.

Modalités d'inscriptions « exposants » :

- les inscriptions seront ouvertes à partir du jeudi 1^{er} mars 2018 ;
- le nombre de places est limité à 40 stands sur la base d'une table par exposant.

Seuls les dossiers d'inscription complets et accompagnés du règlement « droit de place » seront acceptés.

Les dossiers d'inscription seront mis à disposition à partir du jeudi 1^{er} mars 2018 :

- soit à l'accueil de la Mairie ;
- soit sur demande par mail à : vieassociative@saintaubindemedoc.fr

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIERS :

- les exposants ne pourront proposer que des articles correspondant à la tranche d'âge 4/17ans (marchandise d'occasion uniquement) ;
- seuls les adultes accompagnés d'un enfant auront l'autorisation d'exposer. Les jeunes de plus de 16 ans sont autorisés à exposer sans la présence d'un adulte sous condition d'avoir retourné l'autorisation parentale signée (dossier d'inscription) ;
- pour les exposants, l'ouverture des portes se fera à 8h30 ;
- l'ouverture au public se fera de 10h à 17h00 sans interruption, avec une entrée libre.

La recette du « droit de place » et de la vente buvette/alimentation sera intégralement reversée à l'association des Clowns Stéthoscopes.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tarifs ci-dessous :

1. pour les exposants :

- **La table et 2 chaises : 5€** avec un espace pour installer un portant simple (2 chaises et 2 tables maximum par exposant).

2. Prix de vente de la buvette :

- Sodas canette 33cl : 1,50 €
- Jus de fruits au verre 25cl : 1,00 €

3. Prix de vente pour l'alimentation :

- Gâteaux : 1,00 € la part
- Crêpes : 0,50 l'unité
- Barres chocolatées : 1,00 € l'unité

Le CMJ propose d'engager un bon de commande de 135 € sur son budget 2018 sous forme de don pour l'achat des boissons et des denrées alimentaires.

L'encaissement des produits se fera dans le cadre de la Régie des Activités culturelles.

Monsieur Samuel HERCEK : c'est une très bonne initiative du CMJ, j'espère qu'ils seront nombreux et que de nombreux visiteurs viendront sachant que c'est vraiment pour une bonne cause. Nous avons demain soir une séance du CMJ pour préciser et voter ce projet, je vous invite à y participer la séance est à 18 heures dans cette salle.

Monsieur le Maire : je trouve que faire passer une délibération proposée par le CMJ, pour eux c'est quelque chose de très intéressant. L'association des Clowns Stéthoscopes fait un travail incroyable et extraordinaire à l'hôpital des enfants de Bordeaux notamment. C'est une très bonne idée du CMJ.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**3 – Tarification du mini-séjour au Puy-du-Fou du 17 au 19 avril 2018
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la Commune organise un mini-séjour au Puy du Fou pendant les vacances d'avril. Ce séjour de trois jours s'adresse à 12 jeunes de 11 à 17ans.

Le Puy du Fou est un parc de loisirs à thématique historique situé en Vendée qui permet de redécouvrir l'histoire, via des spectacles costumés et incroyablement dynamiques.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques culturelles et historiques afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité ;
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour ;
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne ;
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- Objectifs séjour (hébergement)
- Grand parc du Puy du Fou

Hébergement et restauration :

L'hébergement est prévu dès le mardi soir à l'internat de St Gabriel en pension complète à St Laurent sur Sèvre. L'internat fournira les pique-niques pour les deux midis et un repas chaud sera pris le mercredi soir sur le parc. L'hébergement se situe à 15 minutes du Parc du Puy du Fou.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi 17/04	Mercredi 18/04	Jeudi 19/04
Matin	/	Puy du Fou	Puy du Fou
Midi		Pique-nique	Pique-nique
Après-midi	Voyage Installation Départ : 15h	Puy du Fou	Puy du Fou
Soir	Jeux calme	Spectacle nocturne Puy du Fou	Retour St Aubin Arrivée : 21h

LE BUDGET PREVISIONNEL :

PUY DU FOU 17 au 19 avril 2018					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
			Participations	Unité	Total
Autres services		1 562,40 €			
Hébergement	1 176,00 €		T1	2	106,00 €
Billet 2 jours adultes	50,40 €		T2	0	- €
Billet 2 jours jeunes	336,00 €		T3	2	190,00 €
			T4	1	117,00 €
			T5	1	138,00 €
			T6	1	159,00 €
Alimentation		260,00 €	T7	5	905,00 €
Goûters/repas chaud au parc	260,00 €		T8	0	- €
Voyages et déplacements		112,00 €			
Péages	112,00 €				
			TOTAL		1 615,00 €
Amortissement		113,70 €			
	113,70 €				
Carburant		60,00 €	Net communal		493,10 €
TOTAL		2 108,10 €	TOTAL		2 108,10 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour. Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $37,90 \times 3 = 113,70$ €.

Coût réel du séjour

Nombre de jours	3
Encadrants	2
Nombre heures sur la base de 10h/j	60
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	900
Masse salariale / 2	450
Total séjour réel	2558,10 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	19%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	12%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	9%	138,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	159,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	43%	181,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	213,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	53 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	138 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	74 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	159 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	95 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	181 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	117 euros	Tranche 8 (hors commune) :	213 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 9 au 13 avril 2018 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports de Saint-Aubin de Médoc propose des vacances sportives du 9 au 13 Avril 2018. Les jeunes auront le loisir de découvrir sous forme de stage l'activité de Parkour (art de déplacement urbain) ou de la danse chorégraphiée en matinée. Les après-midi seront rythmés par des activités sportives ponctuelles, telles que le VTT, le badminton ou encore le baseball avec la

section baseball de l'ASSAM. Les jeunes se verront également proposer une sortie à l'accrobranche de Gujan Mestras en fin de semaine.

Cette semaine est prévue pour 16 jeunes de 8 à 12 ans encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives ;
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation ;
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens ;
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les déplacements sur la commune se feront en vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le mardi matin avec un casque.

Les prestataires :

- ADDAB (Bruges)
- Bassin aventure (Gujan Mestras)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 9 Avril</i>	<i>Mardi 10 Avril</i>	<i>Mercredi 11 Avril</i>	<i>Jeudi 12 Avril</i>	<i>Vendredi 13 Avril</i>
Matin	Stage Parkour ou danse	Stage Parkour ou danse	Stage Parkour ou danse	Stage Parkour ou danse	Stage Parkour ou danse
Midi	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Badminton et volley-ball	Sortie vélo	Baseball (avec club de l'ASSAM)	Tournoi de Molky	Accrobranche à Gujan Mestras

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage printemps du 9 au 13 avril 2018(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		670,00 €	Participations	Unité	Total
stage Parkour (ADDAB)	430,00 €		T1	3	93,00 €
Sortie accrobranche Gujan	240,00 €		T2	0	- €
			T3	2	112,00 €
			T4	1	68,00 €
Locations mobilières			T5	2	162,00 €
Alimentation		153,00 €	T6	1	93,00 €
Autre matière et fourniture		200,00 €	T7	7	742,00 €
Amortissement		189,50 €	T8	0	- €
Carburant		30,00 €			
			TOTAL	16	1 270,00 €
			Net communal		- 27,50 €
TOTAL		1 242,50 €	TOTAL		1 242,50 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures 10h/j	100
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1500
masse salarial / 2	750
Total séjour réel	1 992,50 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	19%	31,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	43,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	2	12%	56,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	68,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	6%	93,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	7	43%	106,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	125,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	31 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	81 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	43 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	93 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	56 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	106 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	68 euros	Tranche 8 (hors commune) :	125 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Tarification de la Session Sport (10-14 ans) du 16 au 18 avril 2018
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports de Saint-Aubin de Médoc propose une session Sport du 16 au 18 Avril. Cette session se déroulera sur trois jours. L'objectif est d'attirer des jeunes sur une période réduite pour la pratique d'activités sportives hors normes. Cette Session Sport réservée aux 10-14 ans, servira de passerelle entre primaires et collégiens.

Les jeunes découvriront certaines activités sportives non proposées par les associations sportives saint-Aubinoises.

La session est prévue pour 12 jeunes encadrés par l'équipe d'animation communale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives ;
- favoriser la mixité du public par le choix de la programmation ;
- favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens ;
- favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLONES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les déplacements sur la commune se feront en vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque. Les deux minibus communaux seront réservés pour la sortie extra-communale.

Les prestataires :

- Windygliss Carcans : char à voile
- Espace aquatique (Saint Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

		10-14 ans		
		Lundi 16 Avril	Mardi 17 Avril	Mercredi 18 Avril
Matin		Journée à l'océan : - Char à voile - Pique-nique - Jeux sportifs sur la plage	Badminton/Volleyball (<i>gymnase</i>)	Journée à vélo : - Sortie sur les sentiers de la commune - Pique-nique en forêt - Piscine et retour
Après-midi			Repas au restaurant scolaire	
			Initiation au golf (sur la plaine des sports).	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Session sport Pâques 2018					
Stage			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		178,80 €	Participations	Unité	Total
char à voile	150,00 €		T1	2	32,00 €
espace aquatique	28,80 €		T2	0	- €
			T3	2	56,00 €
			T4	1	35,00 €
			T5	1	41,00 €
Locations mobilières		- €	T6	1	48,00 €
			T7	5	270,00 €
Alimentation		71,40 €	T8	0	- €
	71,40 €				
Amortissement		37,90 €	TOTAL		482,00 €
	37,90 €				
Carburant		30,00 €			
	30,00 €				
Massa salariale		450,00 €			
	450,00 €		Net communal		286,10 €
TOTAL		768,10 €	TOTAL		768,10 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	60
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	900
masse salariale / 2	450
Total séjour réel	768,10 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	19%	16,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	22,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	12%	28,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	35,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	9%	41,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	48,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	43%	54,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	64,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	16 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	41 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	22 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	48 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	28 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	54 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	35 euros	Tranche 8 (hors commune) :	64 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

6 – Vote des taux communaux – Impôts directs 2018 (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Comme chaque année, il convient de voter les taux des trois taxes locales relevant de la compétence communale, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au Conseil municipal de voter les taux ci-dessous (identiques à ceux de 2016 et 2017) qui ont été présentés lors de la Commission des Finances le 12 mars 2018.

TAXES	TAUX EN %
HABITATION	21,65
FONCIER BATI	24,20
FONCIER NON BATI	56,03

Monsieur le Maire : nous sommes en attente des chiffres définitifs concernant les recettes car je vous rappelle que sur la Taxe d'Habitation il y a quelques incertitudes. Aujourd'hui, les premières informations que l'on a consisteraient à dire que la dynamique de population serait prise en compte, pour une partie au moins. En attendant la Commission Communale des Impôts Directs qui se réunira le 6 avril, on fera un point avec les sommes réelles, par prudence dans le budget, nous avons inscrit les mêmes sommes que l'an dernier et tout ce qui viendra en plus sera plutôt une bonne surprise. Il était important de voter les taux pour que le budget puisse être voté ensuite.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 28 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (M.

Philippe BOUCHARD).

Monsieur le Maire : pourrions-nous avoir une explication de vote M. BOUCHARD ?

Monsieur Philippe BOUCHARD : après deux augmentations du taux communal de la Taxe Foncière de 5% en 2015 et 7,99% en 2016, augmentation votée dans le but de faire face aux charges dues à la mise en place des rythmes scolaires, aux pénalités liées à la loi SRU et à la réduction du déficit budgétaire, j'aurais pensé que ce taux aurait pu être réduit afin de rendre aux Saint-aubinois une partie de l'effort qu'ils avaient consenti ces trois dernières années.

Monsieur le Maire : M. BOUCHARD, ne sachant pas ce qu'il va se passer de manière précise avec la Taxe d'Habitation, je pense que la prudence nous invite à être très attentif face à ça. Concernant les rythmes scolaires, je vous rappelle que la bonne nouvelle ne viendra que sur quatre mois, c'est-à-dire septembre/octobre/novembre et décembre et dans ces quatre mois il y a un mois de vacances donc ça ne pèsera que pour trois mois. Pour l'instant, je dirais que l'objectif était de consolider le budget. Et, très honnêtement, si l'on veut baisser les impôts il faudrait les baisser de manière à ce que ça se voit, c'est-à-dire que ça ne soit pas absorbé par la hausse des bases et par la hausse de la part administrative, il faudrait les baisser de 4%. Et les baisser de 4%, ça fait un manque à gagner que nous n'avons pas aujourd'hui en recettes supplémentaires. Pour l'instant l'incertitude est là, et je rappelle, juste pour que tout le monde soit bien au courant, que vous avez voté ces hausses d'impôts le moment venu.

7 – Vote du Budget annexe 2018 de l'Espace Villepreux (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal du 29 janvier 2018.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Serge REVOLTE :

Comme nous l'avons vu lors de nos Orientations Budgétaires en séance le 29 Janvier dernier, et en Commission Finances le Lundi 12 Mars, il n'y aura pas de grands changements par rapport à l'année précédente, quant au fonctionnement des activités commerciales, associatives et locatives de nos entreprises fidèles et d'autres.

Page 1

Les grandes masses du Budget primitif 2018 :

En Dépenses et Recettes de Fonctionnement et d'Investissement, ce budget 2018 s'inscrit à hauteur de 215 400 €, en diminution de 20 % par rapport au Budget Primitif consolidé 2017. Etant précisé que ne sont pas repris dans ce montant les soldes d'exécution de l'exercice 2017. Je vous déclinerai ces reports et résultats lors de l'examen du Compte Administratif 2017, dès que Monsieur le Trésorier nous remettra le Compte de Gestion, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018.

Voyons donc, ce Budget en Dépenses et Recettes de Fonctionnement et d'Investissement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Page 1

Par chapitre, propositions nouvelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 147 900 €

Soit 74,5% des dépenses réelles de gestion, contre 74,9% inscrites au Budget 2017.

Vous avez en regard de ce montant les articles qui totalisent ces dépenses, étant précisé que nos coûts d'exploitation sont maîtrisés (frais liés à l'approvisionnement en énergie avec un nouveau contrat sur appel d'offres signé le 25 Juillet 2017 avec ENGIE, les coûts d'entretien et de maintenance des terrain et bâtiments).

Chapitre 012 - Charges de Personnel :50 000 €

Soit 25,2% des dépenses.

Nous prenons en compte dans ces charges les mesures nationales et gouvernementales qui s'imposent en matière d'emplois de carrière, d'augmentations des cotisations, et la mise en en place du nouveau Régime Indemnitaire, le RIFSEEP.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 600 €

Il s'agit d'une annulation de titres suite à une erreur de facturation en 2017.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section: 5 900 €

Ce sont les amortissements de l'exercice que nous inscrivons au Budget 2018, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Cela donne au total des Dépenses de Fonctionnement, que nous prévoyons à hauteur de 204 400 €.

RECETTES FONCTIONNEMENT

Page 2 – propositions nouvelles :

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 10 500 €

Il s'agit de la provision pour charges locatives incombant à nos locataires, donc récupérables.

Chapitre 74 - Dotations et Participations : 15 300 €

Il s'agit d'une éventuelle participation financière de la commune sous forme de subvention à l'effet d'équilibrer le compte d'exploitation de l'exercice 2018, qui, rappelons-le, n'a jamais été utilisée depuis les 6 derniers exercices.

Chapitre 75 - Autres Produits de Gestion courante : 174 000 €

Soit 85,1 % des recettes réelles de gestion :

- Article 752 - Revenus des Immeubles : 74 000 €

Ce sont les montants des loyers (hors charges) que nous devrions percevoir en 2018 de nos locataires, montant que nous budgétisons quasiment à l'identique 2017, en raison de la stabilité de l'indexation du coût de la construction.

- Article 758 - Produits divers de gestion courante : 100 000 €

C'est l'activité commerciale de l'Espace Villepreux. La prudence nous amène à prévoir une stabilité de notre chiffre d'affaires, quasiment à l'identique réalisé en 2017.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 100 €

Montant que nous inscrivons à titre prévisionnel, dans le cadre de remboursements d'éventuels sinistres.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section: 4 500 €

Ce sont des travaux en régie, essentiellement des travaux de peinture et divers travaux de réparations et/ou de remise en état de nos locaux.

Ce qui donne un total de Recettes de Fonctionnement que nous prévoyons à hauteur de 204 400 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 3 – propositions nouvelles :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 4 500 €

Nous prévoyons en frais d'études la mise en sécurité et accessibilité de l'Espace sanitaires (3 000 €) et de la Bergerie (1 500 €), plus des plans d'évacuation.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 2 000 €

C'est pour l'acquisition de matériels : plaque électrique à la bergerie.

Pour mémoire :

Il y aura la réfection des sols des salles TOPAZE (tranche ferme) et HERMES (Tranche Optionnelle), des investissements qui seront financés dans le cadre du B.P. 2018 du Budget Communal.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section: 4 500 €

Ce sont essentiellement les travaux en régie tels que je vous les ai définis tout à l'heure, budgétés en Recettes de fonctionnement.

Voilà pour les Dépenses d'Investissements 2018 propres à l'Espace Villepreux que nous budgétisons à hauteur de 11 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Page 4 – propositions nouvelles :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 5 100 €

Nous inscrivons ce montant, au Chapitre Emprunts, en équilibre du plan de financement de la Section Investissement, étant précisé que nous ne portons aucun emprunt à l'Espace Villepreux, et que n'est pas repris le report du Résultat de l'exercice 2017. Ces reports et résultats vous seront notifiés ultérieurement lors de l'examen du Compte Administratif 2017, et dès que Monsieur le Trésorier nous remettra le Compte de Gestion.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : 5 900 €

Ce sont les amortissements des immobilisations que nous affectons en Recettes d'investissement.

Ce qui donne un total de 11 000 € en Recettes d'Investissement.

Monsieur Philippe BOUCHARD : juste une remarque, pour les charges de personnel, c'est 50 000 € et non 5 000 € sur l'ordre du jour.

Monsieur Serge REVOLTE : c'est une erreur, nous rectifierons.

Monsieur le Maire : budget de l'Espace Villepreux qui prend en compte l'activité commerciale ainsi que le fonctionnement de cet établissement, rien de surprenant là-dedans si ce n'est que l'on vous annonce les travaux dont certains sont pris en charge par l'activité commerciale et d'autres par le budget communal.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **147 900,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 012 – Charges de personnel : **50 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : **600,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **5 900,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des dépenses de Fonctionnement : 204 400,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses : **10 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 74 – Dotations et participations : **15 300,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **174 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Recettes exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **100,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Recettes d'ordre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **4 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des recettes de Fonctionnement : 204 400,00 €
--

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : **4 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **2 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : **4 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des dépenses d'investissement : 11 000,00 €

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **5 100,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **5 900,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des recettes d'investissement : 11 000,00 €

Le budget total est adopté pour un montant de 215 400,00 €

8 – Vote du Budget communal 2018

(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif communal 2018 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 29 janvier 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », un vote spécifique sera demandé pour le compte 6574 « Subventions » afin que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une association locale s'abstiennent de participer au vote (circulaire n° 66/2008/DRCT de la Préfecture en date du 1^{er} décembre 2008).

Monsieur Serge REVOLTE :

Traduction chiffrée de nos Orientations Budgétaires, lesquelles découlent, d'une part, du Projet de Loi des Finances pour l'exercice 2018, et d'autre part de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, validée le Jeudi 18 Janvier 2018 par le Conseil Constitutionnel, les grandes masses du Budget primitif 2018 de la Commune, sont inscrites comme suit :

Page 3

Avant d'aller dans les détails, le Budget Primitif communal 2018 sera en augmentation de 2,9% par rapport au Budget 2017, soit en capitaux + 92 000 €.

Le total du Budget 2018 s'établit donc à 10 456 280 € contre 10 164 193 € en 2017, étant précisé que ne sont pas repris dans ce montant les soldes d'exécution et les restes à réaliser de l'exercice 2017. Je vous déclinerai ces report et résultats lors de l'examen du Compte Administratif 2017, dès que Monsieur le Trésorier nous remettra le Compte de Gestion, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018.

FONCTIONNEMENT - Dépenses et Recettes : 8 717 180 €

INVESTISSEMENT - Dépenses et Recettes du présent exercice : 1 739 100 €

TOTAL du budget communal : 10 456 280 €

Page 4

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Au total, nous budgétisons des Dépenses réelles en 2018, en augmentation de 1,37% par rapport au Budget actualisé 2017, dépenses que nous définissons toujours avec les acteurs responsables de la commune, les élus en liaison avec les responsables de services.

Voyons tout cela en détail par chapitre :

Page 8

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 455 000 €

Soit 18,2% des dépenses réelles de fonctionnement, en diminution de 1% par rapport au budget cumulé précédent.

Dans les différents articles qui accompagnent les divers secteurs d'activités, nous continuerons à maîtriser nos coûts d'exploitation en assurant le bon fonctionnement des services publics, et ce, malgré des charges incompressibles (le coût des fluides, la modernité et qualité des équipements, de leur entretien, les dépenses de maintenance et diverses prestations de services), avec toutefois des montants de contrats renégociés à la baisse, entre autres un marché pour les fournitures d'énergie et maintenance signé en Juillet 2017 avec ENGIE, au lieu et place de DALKIA, et aussi en privilégiant les dépenses en régie.

Depuis trois exercices, nous nous sommes fixés un objectif de maintenir nos dépenses à caractère général à moins de 22% de nos dépenses réelles de fonctionnement : 21,2% en 2015, 16,7% en 2016, 18,5% en 2017, 18,2% prévision 2018.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 4 100 000 €

Soit 51% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2018, sans pour autant faire abstraction des mesures nationales qui s'imposent en matière d'emplois de carrière, d'augmentations des cotisations, des mesures gouvernementales avec le glissement vieillesse et technicité (GVT) du personnel municipal, les décisions que nous avons prises en matière d'amélioration des carrières individuelles et de promotion interne, nous répondrons aussi

à l'obligation légale de mettre en place le Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire actuel.

En aménageant nos lignes budgétaires en conséquence, la masse salariale devrait évoluer, avec une diminution de nos effectifs, de moins de 1% d'après nos prévisions par rapport à 2017, abstraction faite des atténuations de charges.

Page 9 – propositions nouvelles :

Chapitre 014 - Atténuation de Produits : 1 738 560 €

Il s'agit, d'une part, du montant que nous paierons à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation, c'est l'attribution de compensation d'un montant de 1 491 600 €, à l'article 739211, d'autre part d'une montée en charge au titre de pénalités de la Loi SRU (+ 14 % par rapport à 2017), et aussi au titre du Fonds de péréquation sur les recettes intercommunales à l'article 73925, un prélèvement supplémentaire de 19 200 € par rapport à 2017, à savoir un montant que nous reversons à des communes moins favorisées que la nôtre.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 263 490 €

Nous budgétisons notre contribution au C.C.A.S. en hausse de 6,6% par rapport à 2017 (59 890 €), et faisons évoluer notre participation financière de +4,50% en faveur des Associations (61 000 €).

Chapitre 66 - Charges financières : 420 500 €

Si les intérêts des emprunts réglés à échéance que nous portons sont en diminution de 3,15% par rapport à ceux que nous avons payés en 2017, nous comptabilisons en 2018 une part d'intérêts supplémentaires (65 000 €), en raison d'un remboursement anticipé partiel de l'encours de notre dette qui ne sera pas imputé au budget pour cet exercice.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 1 000 €

Inscrits à titre précautionneux pour des titres qui seraient annulés sur exercices antérieurs, ou autres charges exceptionnelles.

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 244 180 €

Au regard de l'excédent budgétaire prévisionnel de l'exercice 2017, nous l'affectons en section d'investissement en couverture partielle du remboursement du capital de la dette.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section: 494 450 €

Ce sont les amortissements de l'exercice en augmentation de 4,7% par rapport au B.P. 2017, des amortissements supplémentaires comptabilisés sur les investissements réalisés en 2017, et en tenant compte de l'amortissement d'investissement de l'attribution de compensation.

Page 10

Au total, c'est donc un total de Dépenses de Fonctionnement prévues en 2018 de 8 717 180 € pour le Budget Communal, en augmentation de 2,87% par rapport au Budget précédent consolidé.

Page 11

RECETTES FONCTIONNEMENT

Dans le contexte économique actuel, où je vous ai défini notre environnement financier lors du débat d'orientations budgétaires le 29 Janvier dernier, une situation financière de notre commune aujourd'hui satisfaisante, un déficit de clôture résorbé, une progression de l'épargne brute, nous prévoyons en 2018 nos recettes réelles en augmentation de 2,20% par rapport au budget consolidé 2017.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 100 000 €

La prudence m'amène à inscrire en deçà du niveau 2017 les reversements de prestations par notre partenaire CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel titulaire et de la Sécurité Sociale pour les non titulaires (congrés et arrêts de longue maladie, congrés de maternité et autres).

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes divers : 1 227 800 €

D'une part, nous inscrivons en 2018 un montant de ventes par appel d'offres de coupes de bois qui seront réalisées en fonction du prix du marché (30 000 €), et d'autre part, avec la révision des tarifs de nos redevances (Redevances des services à caractère social, périscolaires, compensation financière de Bordeaux Métropole pour la compétence propreté) nous budgétisons globalement, nos recettes en augmentation de 7,5 % par rapport au budget précédent.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : 6 177 110 €

Recette n°1 de la Section de Fonctionnement, nous budgétisons les Contributions directes de +1,30% par rapport au Budget 2017.

Volontairement, nous ne tablons pas sur une évolution des bases d'imposition, mais sur l'accroissement de la population au vu du nombre de logements individuels et collectifs achevés et livrés en 2016 et 2017.

Rappel de l'évolution de notre population, Source INSEE de 2007 à 2017:

2007 : 5 610 habitants

2010 : 6 186 habitants

2017 : 7 045 habitants, c'est une hausse de la population soit + 26% en 10 ans.

En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, compte tenu des informations dont nous disposons actuellement, il n'est pas possible d'évaluer le périmètre 2018 (en valeur et en base) de la taxe d'habitation de notre commune qui sera affectée par ce dégrèvement. Conséquence de quoi, nous inscrivons au B.P 2018 le montant que nous avons perçu en 2017.

Aussi, nous budgétisons quasiment à l'identique de 2017 la Dotation de solidarité de Bordeaux Métropole (170 285 €), et restons prudent quant aux recettes des taxes sur les droits de mutation à titre onéreux, 2017 ayant été une année exceptionnelle.

Chapitre 74 - Dotations, Subventions et Participations : 1 033 120 €

Comme vous le voyez, le désengagement de l'Etat continuera en 2018, puisque nous inscrivons en diminution de 11% les dotations financières de l'Etat (DGF et DSR), c'est encore moins 41 000 € budgétisés en 2018 par rapport au réel perçu en 2017.

Avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020, nous budgétisons les dotations de la CAF (à l'article 7478) de + 11,7% par rapport à 2017.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 22 500 €

Outre les loyers que nous percevons du logement loué à un de nos agents, nous budgétisons 12 000 € de recettes s'agissant du mécénat pour le Festival des Noctambules 2018.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 1 000 €

Nous inscrivons ce montant à titre prévisionnel s'agissant de remboursements d'éventuels sinistres par notre compagnie d'Assurances.

Chapitre 042 - Opérations d'Ordre entre sections : 155 650 €

Ce sont les travaux que nous estimons être réalisés en régie par nos personnels des services

techniques (15 000 €) et pour 140 650 € d'amortissements des subventions d'équipement et la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement de Bordeaux Métropole.

Page 12

Ce qui donne, in fine, un total de Recettes de Fonctionnement prévues en 2018 de 8 717 180 € pour le Budget Communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 13 – propositions nouvelles :

Comme nous en avons débattu aussi lors de nos orientations budgétaires dans un contexte national de restriction de la dépense publique, la nécessité d'équilibrer notre budget nous conduit à ralentir notre politique d'investissements en 2018.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 117 100 €

Il s'agit uniquement du montant de l'attribution de compensation que nous versons à Bordeaux Métropole pour la partie investissements, et nous n'avons plus de subvention d'investissement à verser à l'Espace Villepreux, c'est moins 50 000 €.

Dépenses d'Equipement seules pour un montant de 530 000 €

C'est le total des 4 opérations d'équipement numérotées : Pages 16, 17, 18, et 19

- **Opération 141 - Achat Matériel Outillage Mobilier : 112 400 €**

Renouvellement et Achats d'équipements de matériels, mobilier divers, et d'autres immobilisations corporelles destinées aux Services techniques, à la Police municipale et au service Culture.

- **Opération 142 - Gros Travaux Patrimoine : 356 300 €**

Eclairage public et Enfouissement de réseaux (dont Piste cyclable Pont à Cot), Tribunes de Foot, le remplacement tubes et ballons fluo, la réfection sols TOPAZE voire HERMES optionnel.

- **Opération 155 – Ecoles : 43 500 €**

C'est la mise en sécurité par l'installation de la vidéo-protection à Molière et Jean de La Fontaine, et le renouvellement de mobilier scolaire.

- **Opération 173- Réhabilitation du presbytère :17 800 €**

Ce sont les frais d'études. Les travaux sont en cours au niveau de l'étude du marché et nous n'avons pas les montants correspondants, ce qui fera l'objet d'un budget supplémentaire.

Chapitre 16 - Remboursement d'Emprunts : 936 350 €

Il s'agit, à hauteur de 486 350 €, du montant total du remboursement en Capital des emprunts en cours que nous aurons à payer en 2018.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 contraint le secteur public local à se désendetter de l'ordre de 30% en encours sur la période 2017-2022, ce qui nous permet, en regard de notre situation financière de rembourser par anticipation et partiellement, en capital, notre encours de la dette de 450 000 €. (à valoir sur un Prêt du Crédit Agricole à l'origine (2014) de 700 000 € d'une durée 30 ans au taux de 4,50%).

Chapitre 040 - Opérations d'Ordre entre sections : 155 650 €

Ce sont des dépenses d'équipement pour les travaux qui seront effectués en régie en 2018 (15 000 €) et pour 140 650 € de subventions d'investissement reprises sur autofinancement antérieur.

Ce qui donne, un total de Dépenses d'investissements budgétées de 1 739 100 € pour le Budget Primitif Communal 2018.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Page 14 – propositions nouvelles :

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement « Equipement » : 87 800 €

Nous aurons des recettes notifiées, en provenance de Bordeaux Métropole (affectées à l'éclairage public - 60 000 €), du Département (Fonds D'Aide à l'Equipement des Communes pour des équipements divers - 20 000 €), de l'Etat (pour la mise en sécurité des écoles - 7 000 €).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 794 470 €

Nous inscrivons ce montant au chapitre Emprunts, en équilibre du plan de financement de la Section Investissement, lequel n'inclut pas le report du Résultat de l'exercice 2017. Ces report et résultats vous seront notifiés ultérieurement lors de l'examen du Compte Administratif 2017, et dès que Monsieur le Trésorier nous remettra le Compte de Gestion.

Chapitre 10 - Immobilisations corporelles : 54 100 €

Nous budgétisons à hauteur de 52 600 € la récupération de T.V.A. sur les investissements payés en 2017, hors le S.D.E.E.G, et prévoyons 1 500 € au titre de la Taxe d'Aménagement à percevoir en 2018.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 64 100 €

Nous avons trouvé preneur de biens d'équipements que nous allons vendre (600 €) et c'est surtout la cession d'un chemin rural acquis par NEXITY Foncier (63 500 €) dans le cadre de l'opération du PAE Les Vignes (Délibération du 6 mars 2017).

Chapitre 021 - Virement à la Section d'Investissement : 244 180 €

Considérant l'excédent budgétaire prévisionnel de la Section de Fonctionnement, nous affectons ce montant à la section d'investissement en couverture partielle du remboursement du capital.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : 494 450 €

Ce sont les amortissements des immobilisations que nous affectons en Recettes d'investissement.

Page 15

Ce qui donne un total de Recettes d'Investissement inscrites au Budget de l'exercice 2018 à hauteur de 1 739 100 €.

Nous arrivons au terme de ce rapport sur le Budget Primitif communal 2018, et vous trouverez dans les Annexes :

- Les présentations croisées par fonction, vue d'ensemble : Pages 20 à 25
- Les états de la dette réparties par nature et par structure de taux : Pages 26 à 33
- Les équilibres des opérations financières – Dépenses et Recettes : Pages 42 à 44
- Le détail des subventions versées : Page 63
- Les états du personnel au 1^{er} janvier 2018 : Pages 68 à 70

J'en ai terminé, et vous trouverez dans vos documents la note de présentation de ce Budget Primitif, qui confirme ce que je viens de vous notifier.

Monsieur le Maire : je voudrais remercier Serge REVOLTE pour cette présentation, y associer à la préparation de ce budget le Directeur Général des Services, le Service Finances dirigé par Stéphanie BEAUFILS et l'intégralité des chefs de services pour leur modération dans les dépenses et les envies

qu'ils auraient pu avoir.

Ce soir, c'est le 13^{ème} budget que nous présentons et au fil de ces treize années le budget de ce soir est certainement le meilleur que nous ayons présenté. D'abord, parce que l'intégralité des clignotants sont au vert et qu'avant même de récupérer l'excédent de 2017, on peut affecter des sommes à la section d'investissement et on peut s'apercevoir qu'il n'y aura besoin d'aucun emprunt pour financer nos investissements courants.

C'est aussi, disons-le, l'occasion pour nous de faire quelque chose que nous n'avions jamais fait, c'est-à-dire engager un désendettement et y consacrer une somme non négligeable. Pour revenir à la question qui m'était posée tout à l'heure, on n'a pas baissé les impôts tout simplement parce que je crois qu'aujourd'hui on doit se désendetter. La fenêtre de tir nous permettait de rembourser par anticipation un emprunt aujourd'hui à 4,50%, nous pouvons aujourd'hui emprunter à des taux plus bas. Saint-Aubin de Médoc n'est pas concerné par les recommandations de l'Etat puisque nous n'avons pas 50 millions d'investissement, seuls Bordeaux, Bordeaux Métropole, Mérignac, le Conseil départemental de la Gironde et le Conseil Régional sont concernés en Gironde mais ça ne voulait pas dire que nous ne devions pas rentrer dans cette épure.

Il nous était recommandé de ne pas augmenter les charges de fonctionnement de +1,2%, c'est ainsi que la loi était faite avec 3 correctifs : on pouvait avoir +0,15% si on avait une hausse de population, les chiffres de Serge REVOLTE sont éloquentes +25% de population en 10 ans donc nous remplissons bien les conditions ; il fallait que le revenu par habitant soit en dessous du niveau national, là on ne remplit pas la condition. Mais, par contre, nous avons fait depuis quelques années beaucoup d'économie en charges de fonctionnement donc on avait +0,15%. Donc, on doit garder nos dépenses à +1,35% et il nous a été annoncé qu'on était à +1,37%.

Nous avons également sans doute aussi été extrêmement sage sur les charges de personnel. Tout cela ne s'est pas fait tout seul, moins de 1% de hausse de charges de personnel quand on sait que le seul Glissement Vieillesse et Technicité fait mécaniquement augmenter de +2% les charges ça veut dire que l'on est allé chercher des économies. C'est-à-dire que l'on a pu gérer notre masse salariale en ne remplaçant pas systématiquement les départs à la retraite. Cette idée qui a fait tant parler n'était donc pas forcément mauvaise, cela demande simplement de l'organisation et une rationalisation des services.

Nous avons aussi répondu à un certain nombre d'attentes. Vous avez vu que les subventions aux associations et CCAS ont augmenté parce que c'est nécessaire. Nous avons aussi des associations qui nous ont dit que leur trésorerie était suffisante et qu'il n'y avait pas besoin de subvention pour cette année, il faut les en remercier c'est un geste extrêmement citoyen. Mais pour d'autres, soit parce que les effectifs ont augmenté ou parce qu'ils avaient un peu plus de difficultés financières, il fallait répondre présent en apportant les subventions. Je peux vous dire, et je parle sous le contrôle de Marie-Noëlle VINCENT qui est en charge de ce dossier, que nous faisons du cas par cas et nous regardons ce que nous pouvons faire en étant bien sûr plus favorable à donner des subventions aux associations Saint-aubinoises.

Voilà, c'est sans doute avec beaucoup de satisfaction que nous présentons ce budget et la courbe qui est devant nous, parce qu'aujourd'hui on parle de PPI même si le mandat s'arrête en 2020 la vie de Saint-Aubin de Médoc ne s'arrêtera pas en 2020, ça montre que nous avons amorcé une descente pour pouvoir le réaliser. Ce qui ne nous empêche pas de continuer à équiper notre commune et pouvoir absorber ces 25% de population sans avoir construit un préfabriqué, sans avoir d'associations dehors en raison du manque de salles, sans avoir refusé beaucoup d'enfants dans nos structures Petite Enfance, car je rappelle que certaines communes ne seront pas en capacité d'absorber l'intégralité des enfants le mercredi ; ici chacun vient comme il veut et quand il veut sans s'inscrire, c'est un confort pour les parents d'élèves qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs. Nous avons amorcé ce désendettement tout en maintenant l'efficacité du service public et nous devons comme nous le faisons maintenant depuis 3 ans s'occuper de notre patrimoine des bâtiments municipaux. Il y avait urgence, c'est-à-dire l'école, la crèche, la cuisine centrale et puis il y a eu l'opportunité de

l'Espace Villepreux. Cela a mobilisé l'intégralité de nos forces et on nous l'a quelques fois reproché mais nous étions persuadés d'avoir raison. Aujourd'hui, c'est du patrimoine communal dont nous devons nous occuper, un Maire et son conseil municipal lorsqu'ils sont élus doivent rendre à la fin de leur mandat les bâtiments et les lieux en meilleur état qu'à leur arrivée. C'est ça l'objectif principal, tout en maintenant le service public. Nous avons rénové la Police municipale, le Dojo, il a fallu rénover la Mairie même si ce n'est pas le bâtiment le plus ancien. On va maintenant s'attaquer à deux autres chantiers, qui sont le Presbytère et la salle Ronsard. Le Presbytère parce que je vous rappelle que c'est un bâtiment historique et la salle Ronsard parce que ça va répondre à une mission de service public. Nous en aurons terminé avec ce mandat, grâce aux marges de manœuvres que nous nous sommes procurées mais aussi je ne l'oublie pas grâce à l'effort que l'on a demandé à un moment donné aux Saint-aubinoises et aux Saint-aubinois qui ont eux aussi répondu présents au moment où l'on en a eu besoin parce qu'ils connaissent la valeur du service public que nous avons apporté. Qu'ils soient avec des enfants, en situation de travailler ou de retraite, il y a en face un service public de qualité : la Petite enfance, le Sport, le Pôle Séniors, le Social. Quand je vois le nombre de gens qui frappe à la porte pour venir vivre à Saint-Aubin, je me dis que l'on ne doit pas y être si mal que ça. Je vous invite à venir le samedi matin, il ne s'en passe pas un sans que nous n'ayons 3, 4 ou 5 familles qui viennent en nous disant qu'ils souhaitent venir vivre ici. On n'est pas réputé pour avoir les impôts les moins chers, soyons honnêtes, mais ça veut dire qu'ils y trouvent quelque chose en face.

Voilà ce que je souhaitais dire, car ça n'a pas toujours été très facile pendant 13 ans. On a eu des efforts à faire, on a eu un travail à faire, trouver des solutions et des arguments. Je suis très heureux qu'aujourd'hui cela puisse payer. J'avais un jour dit, on pourrait le retrouver dans mes propos, à un moment où c'était difficile, en 2014/2015 « vous verrez notre situation à la fin du mandat sera beaucoup plus enviable par rapport à un certain nombre de communes que celle que l'on avait en début de mandat ». C'est en train de se dessiner, de se confirmer et c'est avec fierté mes chers collègues que nous avons pu le faire ensemble.

Monsieur Didier SAINTOUT : ce budget 2018 ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de 2017 avec des montants presque identiques aussi bien en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. On peut donc, pour ceux qui suivent les conseils municipaux, se rendre compte que nos avis et commentaires sont toujours à peu près les mêmes ces dernières années. Pour vous, une gestion saine et rigoureuse des finances communales et cela malgré une baisse des dotations de l'Etat et des diverses adaptations fiscales en notre défaveur décidées par les gouvernements successifs : rythmes scolaires, pénalité sur les logements sociaux, etc. Tout cela vous ayant obligé à revoir votre programmation d'investissement prévu en début de mandat. Pour nous, un autre regard, un changement de cap dans la gestion financière de la commune rendu obligatoire par le déficit important qui avait été creusé par les investissements réalisés au début de votre mandat. Investissements pour certains nécessaires, on le reconnaît, école et crèche, mais certainement pas assez étudiés et donc trop coûteux. Et, malheureusement, une baisse faible de l'endettement, ratio de 1 785 € par habitant pour Saint-Aubin contre 842 € pour les villes de même strate, entraînant un report ou l'abandon de la réalisation d'équipements que vous aviez promis lors des dernières élections pourtant en toute connaissance de cause sur l'état des finances à cette époque.

Alors, je sais que vous allez me répondre Monsieur le Maire « j'ai investi au bon moment », vous venez de le dire ; « j'ai investi pour plusieurs années », vous venez de le dire ; et que « vous étiez loin de penser que cette période ne serait pas bonne pour les dotations de l'Etat ».

Pour reprendre un terme cher à Monsieur REVOLTE, in fine, nous avons toujours des divergences sur la façon de gérer le budget communal et donc nous voterons contre ce budget.

Par contre, j'ai une remarque à faire concernant ce budget, j'ai appris lors de la commission Finances la semaine dernière qu'une tribune allait être construite pour le football. Alors, ce choix pour nous est bon certainement, c'est bien pour les adhérents, les spectateurs, les dirigeants et les bénévoles qui se sont investis dans ce club depuis des années. C'est surtout la façon dont nous l'avons appris,

c'est-à-dire en commission Finances alors qu'il y a un ou deux mois nous avons eu le débat d'orientations budgétaires avec une présentation de PPI et pendant laquelle on ne nous a pas parlé du tout de ça. Même une personne extérieure à ce conseil municipal était déjà au courant et m'en a parlé, pour anecdote, et moi naïvement j'ai répondu « Non, j'étais au débat d'orientations budgétaires et on n'en a pas parlé, ce n'est pas possible que ça se passe comme ça ». Bien entendu pour vous cela peut paraître futile de s'offusquer pour ce point, mais pour moi qui suis dans l'opposition depuis maintenant un certain nombre d'années, cela m'amène à me poser beaucoup de questions sur notre place et notre rôle au sein de ce conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur SAINTOUT, concernant les tribunes, cela a été évoqué en commission, alors peut-être pas celles des Finances mais il a fallu modifier notre contrat de co-dev pour que Bordeaux Métropole puisse financer ces tribunes. Cela a aussi été évoqué au sein du conseil d'administration de l'ASSAM puisqu'il s'agissait d'une vraie demande. Dans un premier temps, il était question de faire une tribune au foot et une tribune au rugby, malheureusement pour des raisons financières on a décidé de couper la poire en deux, une année ce sera le foot et une autre année le rugby. Je me vois en commission parler de la modification du contrat de co-dev, car le financement de Bordeaux Métropole que l'on avait eu sur le Dojo a été basculé sur ces tribunes. Il fallait que ça reste sur du sport sinon on perdait cette somme et ça nous semblait un peu idiot. Après, si ça n'a pas été dit formellement en commission Finances, je n'y participe pas donc je ne peux pas en juger.

Monsieur Didier SAINTOUT : ça a été dit en commission Finances mais j'aurais préféré qu'on en parle en commission patrimoine éventuellement, je reviens à ce que je disais l'année dernière, qui n'a pas eu lieu avant le vote du budget comme les autres commissions. Tout se sait à la commission Finances, c'est-à-dire une semaine avant le vote du budget, c'est un peu dommage mais c'est mon avis.

Monsieur François GALLANT : dans la continuité de l'année dernière, c'est un budget mesuré et volontaire. On souligne l'excellent travail de toutes les équipes et on adresse toutes nos félicitations. On note également cette volonté de désendetter la commune pour la première fois avec une vraie politique et un objectif. On a retenu l'objectif en fin de mandat de 1 000 € de fixer l'encourt de la dette par habitant. On vous encourage dans la poursuite des efforts et on vous accompagnera.

Monsieur Thierry ESCARRET : évidemment nous allons continuer à vous encourager dans la poursuite des efforts pour le redressement de la situation en votant ce budget prudent. Cependant, nous regrettons certainement comme vous le report ou plutôt l'annulation de projets de votre campagne comme le Dojo. Et, en revanche, nous nous réjouissons, comme vous avez pu le dire tout à l'heure Monsieur le Maire, de vous observer encore meilleur, certes sous la contrainte, et nous nous satisfaisons de vous voir dans l'impossibilité de faire certaines erreurs qui étaient initialement prévues dans le programme de campagne et je citerais en exemple le déplacement du garage avec la salle culturelle qui devait venir à sa place et nous sommes aujourd'hui sur le projet de la salle Ronsard.

Monsieur Samuel HERCEK : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que l'on peut résolument et objectivement acter que ce budget 2018 constitue l'un des meilleurs budgets primitifs présentés depuis ces dernières années, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, malgré la contrainte financière renforcée qui pèse toujours sur nos finances locales. Je ne vais pas rappeler ici ce soir le contexte national que l'on a eu lors du débat d'orientations budgétaires et Serge REVOLTE l'a évoqué tout à l'heure.

Ce budget 2018 obéit à trois principes : pas d'augmentation d'impôt, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une progression significative des dépenses d'investissement.

Notre stratégie budgétaire de ces dernières années avec une gestion en bon père de famille a fini par

payer. Nos efforts collectifs de ces dernières années, la maîtrise de nos charges, les économies réalisées, la sobriété de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement nous ont permis de dégager une trésorerie significative en 2017 en permettant en 2018 de rembourser par anticipation nos emprunts dans le but de diminuer notre endettement. Lorsque le poids de la dette diminue, c'est généralement le signe d'une bonne situation économique et financière. Dans un monde en mutation, prendre soin du présent, c'est déjà préparer l'avenir. Tout ceci nous permet de retrouver des marges de manœuvre afin de poursuivre notre détermination à tenir les engagements pris devant les Saint-aubinoises et les Saint-aubinois en 2014.

A travers ce budget, nous renforçons notre action pour améliorer la qualité de vie des habitants, maintenir notre niveau de service public et investir dans l'avenir.

Monsieur le Maire : merci, je vais donc apporter quelques réponses à ce qui a été dit.

Effectivement, il y a un projet qui dans la campagne 2014 ne verra pas le jour d'ici 2020, sur la multiplicité de listes que l'on a fait dans tous les domaines il y en a un que l'on ne fera pas, c'est le Dojo. A ce jour, nous devrions avoir en dotation globale de fonctionnement, si rien n'avait changé depuis la campagne 2014, 700 000 € de plus. C'est-à-dire qu'avec juste ce qu'il nous manque cette année, on aurait été en mesure de payer le Dojo sans emprunt. Donc, vous comprenez bien que lorsqu'on a préparé le programme qui a été voté en 2014, je pense que personne n'imaginait un seul instant que la dotation globale de fonctionnement, qui était quand même quelque chose de sanctuarisée, allait subir autant de diminution. On sentait bien depuis 2013 que ça commençait à diminuer un peu mais pas à cette hauteur là et Saint-Aubin de Médoc a été parmi les plus touchées parce que la Préfecture de la Gironde nous a toujours dit « les Saint-aubinois sont riches ils peuvent payer des impôts », donc la commune avait moins besoin de dotation de l'Etat que les autres. Alors, oui, effectivement, nous n'avons pas fait le Dojo parce qu'à un moment donné il a fallu arbitrer entre la centaine d'adhérents qui allait utiliser le Dojo et les 7 000 habitants qui allaient utiliser la salle Ronsard rénovée, je vous avoue que l'on n'a pas hésité très longtemps. Si on agrandit la salle Ronsard et que l'on ne fait pas une autre salle c'est parce que les conditions d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes mais dans l'absolu et dans l'idéal c'était une salle neuve qu'il aurait fallu faire, elle aurait été plus adaptée pour l'avenir, mais on ne peut pas la faire, donc on trouve une autre solution.

Quand M. SAINTOUT nous dit que l'on a des investissements qui ont été mal réfléchis, pas l'école. Lorsqu'il va falloir dans deux ans ouvrir une classe, on va la payer 100 000 €, alors que Bordeaux Métropole a fait une moyenne sur la métropole du nombre de classes qui doivent ouvrir en les chiffrant à 400 000 € chacune. Ce qui veut dire que l'investissement qui pouvait paraître important en 2009, s'avèrera extrêmement intéressant lorsque l'intégralité des classes sera occupée. Le restaurant scolaire et la cuisine centrale ont été dimensionnés pour aller jusqu'en 2025, alors évidemment cela a sans doute coûté plus cher au départ mais on pourra servir jusqu'à 1 000 repas ce qui nous permettra d'envisager l'avenir.

Donc, je pense que nos investissements n'ont pas été si mal conçus que ça, ils l'ont été avec une vision à long terme. J'assume, le Dojo on ne l'a pas fait et on ne le fera pas, on aura fait d'autres choses qui n'étaient pas forcément prévues.

Lorsqu'on discute un peu avec les Saint-aubinois, il y a deux sujets dont on me parle plus. Le premier sujet, c'est la fibre, et là grâce aux efforts qu'on a fait on sera à la fin du mandat avec l'intégralité de la commune qui sera desservie par la fibre. Ce qui n'est pas mal quand on sait d'où on vient. Le deuxième sujet dont on me parle c'est la vitesse, mais on ne me parle pas du Dojo, je peux passer 6 ou 9 mois sans que quelqu'un ne m'en parle. Evidemment ce serait intéressant de l'avoir mais ce n'est pas le sujet prioritaire intéressant les Saint-aubinois. Par contre, ils sont intéressés par le service public, du service qui peut leur être apporté.

Je pense que l'on a bien fait de faire les investissements que l'on a fait, on aurait pu aller plus vite si l'Etat n'avait pas été aussi dur avec nous, c'est comme ça, on ne va pas refaire l'histoire. Je trouve que l'on a bien fait de le faire au moment où on l'a fait, le seul regret, c'est que les taux sont plus bas aujourd'hui qu'à l'époque mais, pour le reste ça coûtait moins cher avant.

En mars 2020, on regardera la plaquette du Maire sortant et on cochera ce qui a été fait ou pas, on verra la liste et moi je suis très à l'aise car j'ai commencé à le faire et je m'apercevrai qu'à part le Dojo le reste aura été réalisé, ce sera peut-être un petit peu moins luxueux que ce que l'on avait imaginé.

Ce n'est pas toujours très évident, je racontais en groupe majoritaire tout à l'heure, que nous allions du fait des nouveaux rythmes scolaires qui allaient être mis en place, être obligés d'annoncer à du personnel communal que l'on n'allait pas les reprendre, que leurs contrats seraient arrêtés car il y a besoin de moins de personnel. Ce ne sont pas des moments très agréables, on n'a rien à leur reprocher, ils ont plutôt bien travaillé mais malheureusement on sera obligé de leur annoncer que c'est terminé.

Je voudrais remercier très chaleureusement les élus qui sont en charge de délégation et les chefs de service pour avoir préparé ce budget. Mais, l'histoire n'est pas finie, nous aurons un budget supplémentaire dans lequel nous reprendrons les excédents du budget 2017 et dans lequel nous lancerons la rénovation du Presbytère pour là aussi du service public de qualité et de proximité puisque la partie Sociale et la Culture iront dans ce bâtiment. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **1 455 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 012 - Charges du personnel : **4 100 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 738 560,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **263 490,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dont Article 6574 : Subventions : **61 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 24 VOIX « POUR » (Messieurs Bernard BARBEAU, Samuel HERCEK et René VANDELEENE ne participent pas aux votes du fait de leur responsabilité au sein d'une association locale) et 2 «CONTRE» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **420 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **1 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **244 180,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **494 450,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des dépenses de fonctionnement 8 717 180,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **100 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 70 - Produits des services : **1 227 800,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **6 177 110,00 €.**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 74 – Dotations et participations : **1 033 120,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **22 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **1 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **155 650,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des recettes de fonctionnement 8 717 180,00 €
--

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **117 100,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **112 400,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **356 300,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Opération 155 –Opération d'équipement - Ecoles : **43 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Opération 173 – Réhabilitation du presbytère : **17 800,00 €**

Dépenses financières :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **936 350,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections : **155 650,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des dépenses d'Investissement : 1 739 100,00 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **87 800,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **794 470,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **54 100,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes d'ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : **244 180,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : **64 100,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **494 450,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES** par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des recettes d'Investissement : 1 739 100,00 €

Le budget total est adopté pour un montant de 10 456 280,00 €

9 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°1 du 29/01/2018 :

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition de Monsieur Patrick GRAVEY, par nécessité de service, l'immeuble principal situé 14, Route de Saint-Médard à Saint-Aubin de Médoc, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, entérinée par une convention de prêt à usage.

Article 2 : Le loyer est fixé à 400 € par mois.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 31/01/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 31/01/2018)

Décision n°2 du 02/02/2018 :

DECIDE

Article 1 : de régler l'adhésion auprès du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, association Loi 1901, pour un montant de 225 euros, correspondant à la cotisation 2018.

Article 2 : cette contribution sera imputée au chapitre 6281 du budget communal 2018.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 02/02/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 02/02/2018)

Décision n°3 du 01/03/2018 :

DECIDE

Article 1 : d'instaurer l'entrée gratuite pour le Festival des Noctambules qui se déroulera le samedi 26 mai 2018.

Article 2 : de fixer les tarifs des boissons à :

- 2,50 € le verre de bière et de vin.
- 1,50 € les boissons non alcoolisées.

Article 3 : de fixer à 1 € le tarif du verre consigné.

Article 4 : de fixer les tarifs ci-dessous pour le Festival les Noctambules du 26 mai 2018 à :

- 200 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de restauration.
- 75 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de boissons sans alcool.
- Une gratuité pour les exposants des produits non alimentaires.

Article 5 : le produit de ces recettes sera imputé à l'article 7062 du budget communal.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 02/03/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 02/03/2018)

Décision n°4 du 02/03/2018 :

Vu l'attribution du label « Aquitaine Sport pour tous » en Novembre 2013, et l'accueil des Jeux d'Aquitaines adultes le Samedi 2 Juin 2018,

DECIDE

Article 1 : que la commune de Saint-Aubin de Médoc devienne membre de l'Association Aquitaine Sport pour tous et verse une cotisation de 50 € pour l'année 2017.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 02/03/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 02/03/2018)

10 – Annexes

1. *Note de présentation du Budget annexe 2018 de l'Espace Villepreux et du Budget primitif communal 2018 (les 2 Budgets sont transmis par voie dématérialisée).*

11 – Informations

Les prochains Conseil municipaux se tiendront :

- Lundi 23 avril 2018
- Lundi 28 mai 2018
- Lundi 18 juin 2018

Fin de la séance à 20h32.